

COMMUNE DE MACÉ

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 du mois d'octobre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Macé se sont réunis dans la mairie de la commune sur la convocation du 21 octobre 2025 qui leur a été adressée par Monsieur FONTAINE Jean-Pierre, Maire de Macé.

Étaient présents : FONTAINE Jean-Pierre, GRIGNÉ Yvette, LEVEEL Guillaume, MERY Anne, SAMSON Samuel, SOUBRIE Delphine, THOMAS Jean-Luc,

Absente excusée : DESDOUYS Véronique (donne pouvoir à Jean-Pierre FONTAINE)

Étaient absents : GAREL Adrien, SOUDRON Marie-Claude,

Monsieur LEVEEL Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

Approbation des PV

Les procès-verbaux des séances du 07 février et du 23 avril 2025 sont approuvés à l'unanimité.

2025.10-01 Prix de cantine et garderie

La commune de Macé participe aux frais de repas des enfants de la commune scolarisés à Almenêches ainsi qu'aux frais de garderie.

M. le Maire d'Almenêches a informé M. le Maire de Macé d'une augmentation du prix de repas. Après délibération, le Conseil municipal décide de fixer comme suit la participation de la commune.

CANTINE :

- Repas enfant :9.82 €
Participation commune : 5.32 €
Reste à charge famille : 4.50 €

GARDERIE :

- Par enfant (matin et/ou soir)4.50 €

Adoptée par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (Guillaume LEVEEL)

INFORMATIONS

ET

QUESTIONS DIVERSES

- Agression d'un enfant par un chien : un habitant du bourg de Macé possède un chien décrit comme un American Staff. Récemment, ce chien est sorti de sa maison et a sauté sur un enfant, le blessant légèrement au visage. La mairie a été informée et un courrier

COMMUNE DE MACÉ

va être envoyé au propriétaire du chien afin qu'il fasse ce qu'il faut pour que cela ne se reproduire pas.

- Ordures ménagères : A la suite des courriers envoyés à la CDC, la commission déchets a émis un avis favorable à la mise en place d'un ramassage alternatif (tous les 15 jours) des déchets ménagers et recyclables sous réserve que le nouveau marché de collecte le permette. Le Conseil municipal s'en félicite, mais rappelle que sa demande impliquait une stabilisation du prix de la collecte puisque le nombre de tournées resterait identique. Par ailleurs, le premier Adjoint indique qu'il a ramassé une remorque complète de détritus et qu'il a trouvé une facture nominative. Une plainte a été déposée.
- Permis de construire : un habitant de Surdon, en désaccord avec le propriétaire de son logement demande à accéder aux permis de construire de ce dernier. Il conviendra, avant de lui donner accès à ces documents, de vérifier s'il en a le droit en consultant la commission d'accès aux documents administratifs (CADA).
- Salle polyvalente : l'association « La Fabrique » d'Almenêches souhaite organiser un loto à la salle polyvalente de Surdon. Ayant parmi ses adhérents un certain nombre de Macéens, ils réclament la gratuité ou un tarif préférentiel. Les conseillers écartent la gratuité réservée aux associations ayant leur siège dans la commune, mais proposent d'octroyer à « La Fabrique » le tarif préférentiel réservé aux habitants de la commune.
- Eclairage public : une habitante de la commune résidant dans un hameau non desservi par l'éclairage public souhaite qu'un lampadaire soit installé près de chez elle. Il s'avère qu'il s'agit d'une compétence intercommunale et que cette administrée doit se tourner vers les services de la CDC des Sources de l'Orne. Néanmoins, il est probable que sa démarche n'aboutissent pas puisque la CDC a décidé de ne plus étendre le réseau d'éclairage public.
- Concession cimetière : un administré réclame pour un proche ayant exercé un mandat à Macé l'obtention d'une concession gratuite dans le cimetière de Macé. Le Conseil municipal rappelle que les tarifs des concessions, par ailleurs très abordables, s'appliquent à tous.
- Elagage : un habitant du hameau de la Bretonnière réclame l'élagage d'arbres appartenant à la commune et jouxtant sa propriété. Cela sera fait prochainement. Pareillement, un agriculteur réclame l'élagage des arbres occupant l'emprise d'un chemin communal non utilisé et jouxtant sa propriété. Cependant, cette opération étant complexe et importante, le chemin n'étant pas utilisé et lesdits arbres n'empiétant pas sur sa propriété, ces travaux ne seront pas réalisés dans l'immédiat. Ils pourront l'être lors d'une prochaine opération de mise en valeur d'itinéraires de randonnée. Il est par ailleurs possible que cette opération relève des compétence de la CDC.
- Repas des anciens : le repas des anciens 2025 aura lieu le dimanche 9 novembre au restaurant L'Ile de Sées, sis dans la commune.
- Situation d'une locataire de la commune : M. le Maire a été interrogé sur la situation d'une locataire de la commune. Cette dernière en grande difficulté a de plus en plus de mal à payer ses loyers et à subvenir à ses besoins primaires. Or, sa situation commence à peser sur les finances communales sans améliorer ses conditions de vie. Le Conseil municipal insiste une nouvelle fois afin qu'une solutions soit trouvée pour qu'elle libère ce logement qui serait fort utile pour une famille et que lui soit apportée une solution

COMMUNE DE MACÉ

qui soit adaptée à son état. M. le Maire indique le procureur a été saisi sans retour. De nouvelles démarches vont être réalisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée en ce 27 octobre à 22 h 15.

Délibérations :

| Numéro | Objet | Décision |
|------------|-----------------------------|----------|
| 2025.10-01 | Prix de cantine et garderie | adopté |

1 délibération a été adoptée.

Le Maire
Jean-Pierre FONTAINE

Le secrétaire de séance
Guillaume LEVEEL